



## Abus de faiblesse &/ou abus de confiance sur personnes âgées

Par **REYNEAL**, le **16/06/2011** à **14:42**

Bonjour,

Membre d'une fratrie de 10 enfants, je connais depuis plusieurs années des différents familiaux liés à la gestion du compte bancaire de mes parents assurée par un de mes frères vivant avec eux. Mon frère est non seulement le seul à posséder leur carte bancaire et son numéro mais aussi a une procuration sur leur compte.

Après consultation de relevés bancaires, j'ai pu constater à plusieurs reprises des retraits excessifs et dépenses somptuaires tels des achats dans de grands magasins qui en aucun n'étaient destinés à mes parents.

Actuellement, le compte est créditeur d'un peu plus de 40 euros.

Mes parents ont peu de revenus et perçoivent des allocations pour les personnes âgées. Par ailleurs, ils ne sont pas en mesure de se déplacer, nécessitent de soins médicaux et d'une aide ménagère à domicile représentant un certain coût.

Je voudrais donc connaître les recours non judiciaires dont je dispose personnellement pour mettre un terme à ces agissements, notamment auprès de la banque.

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **19:12**

Il faut faire mettre vos parents soient sous curatelle soit sous tutelle  
Et eux en disent quoi ?